

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION « VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE 2026 »

ATTENTION :

**LE DEPOT DE VOTRE DOSSIER NE SIGNIFIE PAS QUE CELUI-CI EST COMPLET.
C'EST L'ACCUSE DE RECEPTION EMIS PAR LA COMMUNE DE COMBLOUX QUI ATTESTE DE
LA COMPLETUDE ET DONC DE L'ELIGIBILITE DE VOTRE DOSSIER.**

Consciente des enjeux liés à la qualité de l'air et à la réduction des gaz à effet de serre la commune a initié en 2021 l'attribution d'une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique par les particuliers résidant sur la commune de Combloux.

Cette prime concerne l'achat d'un seul vélo à assistance électrique neuf, à usage personnel, acquis à partir du 1^{er} mars 2026. Il s'agit aide de 400€ par vélo à assistance électrique.

Un plafond de ressources est instauré, le revenu fiscal par part doit être inférieur à 29 315€.

Liste des pièces à fournir pour la demande de subvention

Pour satisfaire aux exigences conditionnant la subvention, le bénéficiaire devra remettre :

- Le formulaire de demande de subvention et l'attestation sur l'honneur dûment complétés et signés,
- La copie (recto verso) d'une pièce d'identité du demandeur,
- La facture datée d'achat du vélo à assistance électrique neuf à son nom propre, prénom et adresse,
- Le certificat d'homologation du vélo concerné,
- La copie du dernier avis d'imposition et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (hors téléphonie) aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture,
- Un Relevé d'Identité Bancaire pour le versement de la subvention.

La prime sera accordée dans la limite des crédits disponibles au budget 2025 pour cette dépense.

Le dossier complet devra être déposé à l'adresse suivante :

Mairie de Combloux - Service développement

132, route de la Mairie - 74 920 COMBLOUX

Tél. : 04 50 58 60 32

AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Formulaire de demande de subvention

La commune de Combloux a initié en 2021 la mise en place d'une aide à hauteur de 400€ par vélo à assistance électrique neuf, à usage personnel, acquis durant la période de mise en place du dispositif pour toute personne domiciliée sur le territoire de la commune.

LE DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

N° de téléphone :

Date :

Signature :

Attestation sur l'honneur pour l'attribution de la subvention

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

Atteste être

- L'utilisateur d'un vélo à assistance électrique

Je m'engage à compter de ce jour et pour une période de 2 ans :

- à ne percevoir qu'une seule subvention par utilisateur représenté.
- à apporter, dès la demande des services de la Mairie de Combloux, la preuve que je suis bien en possession du vélo à assistance électrique.

- à restituer ladite subvention à la Mairie de Combloux dans le cas où le vélo à assistance électrique viendrait à être revendu durant cette période deux ans.

Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible de sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».

Fait à :

Le :

Signature :